

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUN 2020**

Présents : ABRANOWITCH Stéphane – PENAUD Jean-Pierre – TABOURET Valérie – LAURENT Serge – SIMON Delphine – DUMONT Serge – MELSEN Elise – PIAT Jacques – CHABROL Jean-Elie – GODET Véronique – BONEMAISON Frédéric – DEFFONTIS Sandrine – MAUME Christelle – MAGNIERE Mathieu – BOUTET Samantha – GRATIAN Caroline – MARCHAND Pauline – DESGRANGES Antoine – BLONDRON Alain – BOURICAT Gérard – NAQUET Corinne – SAUNON Adeline – BERTHELIER Frédéric.

Madame **SIMON Delphine** a été choisie comme secrétaire de séance et a accepté ses fonctions.

M. Stéphane ABRANOWITCH, Maire, rappelle que les conditions sanitaires à respecter dans le cadre du COVID19 ont amené la tenue de la séance du conseil municipal à la salle des fêtes, à huis clos, avec le respect des mesures de distanciation.

La séance est ouverte avec les 23 conseillers présents.

1. Approbation des comptes de gestion 2019, vote des comptes administratifs et affectation des résultats :

M. Jean-Pierre PENAUD présente les résultats 2019, de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, des budgets de la Commune :

- Budget principal
- Budget annexe « Assainissement »
- Budget annexe « Nouveau Quartier »

Les comptes de gestion ~~s~~ sont approuvés à l'unanimité.

Le Maire est ensuite invité à sortir pour le vote des comptes administratifs.

Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

Les montants réalisés en 2019 sont les suivants :

Comptes administratifs 2019

	Dépenses	Recettes	Solde
	Budget principal		
Section de fonctionnement	2 020 577,32 €	2 551 244,53 €	530 667,21 €
Section d'investissement	1 571 115,18 €	810 376,89 €	- 760 738,29 €
	Budget annexe: assainissement		
Section de fonctionnement	160 200,74 €	249 425,79 €	89 225,05 €
Section d'investissement	402 715,51 €	266 678,96 €	- 136 036,55 €
	Budget annexe: Nouveau quartier		
Section de fonctionnement	214 335,20 €	202 575,23 €	- 11 759,97 €
Section d'investissement	14 167,53 €	209 424,25 €	195 256,72 €

Puis le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat de fonctionnement pour le budget principal et le budget annexe « assainissement ».

2. Vote des budgets primitifs 2020.

Le Maire présente les budgets primitifs 2020 du budget principal, du budget annexe « Assainissement » et du budget annexe « Nouveau Quartier ». Les dépenses et recettes sont équilibrées par section. Seul le budget Nouveau Quartier peut être voté en suréquilibre.

Les propositions sont les suivantes :

	Dépenses	Recettes	Solde
	Budget principal		
Section de fonctionnement	2 897 855,44 €	2 897 855,44 €	- €
Section d'investissement	2 555 104,02 €	2 555 104,02 €	- €
	Budget annexe: assainissement		
Section de fonctionnement	254 193,16 €	254 193,16 €	- €
Section d'investissement	407 718,98 €	407 718,98 €	- €
	Budget annexe: Nouveau quartier		
Section de fonctionnement	45 162,00 €	45 162,00 €	- €
Section d'investissement	25 074,00 €	43 265,00 €	18 191,00 €
	6 185 107,60 €	6 203 298,60 €	

Les budgets primitifs sont approuvés à la majorité (5 abstentions).

3. Taux 2020 des contributions directes :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien des taux de fiscalité.

Taxe habitation : 20,92 % (maintien obligatoire)

Taxe sur le foncier bâti : 17,43 %

Taxe sur le foncier non bâti : 38,77 %

4. Prix du m3 d'eau utilisé pour redevance assainissement :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien du prix du m3 à 2,75 €.

5. Subvention exceptionnelle à l'association des familles pour un séjour au ski des élèves du collège George Sand à Huriel.

Le Maire propose au conseil municipal de participer, comme les années précédentes, à hauteur de 50 € par personne pour le séjour au ski réalisé du 2 au 7 février 2020 par 18 élèves de 5^{ème} du collège d'Huriel. La somme sera versée par le biais d'une subvention à l'association des familles qui répartira le montant auprès des familles concernées.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 900 € à l'association des familles.

6. Contrat saisonnier

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le recrutement, aux services techniques, d'un agent saisonnier sur la période estivale.

7. Prime exceptionnelle aux agents communaux – Covid 19 :

Le Maire énonce que le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 permet, sous certaines conditions, le versement d'une prime exceptionnelle aux agents communaux mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid-19. Cette prime est plafonnée à 1 000 euros.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement de cette prime et autorise la Maire à déterminer individuellement les bénéficiaires et le montant à leur verser.

8. Indemnité forfaitaire pour élection (IFCE) :

Le Maire rappelle que, lors des élections du 15 mars 2020, 1 agent de catégorie A et 1 agent de catégorie B, ont participé à l'organisation du scrutin et que ces mêmes agents ainsi que 2 agents de catégorie C ont participé au dépouillement le soir des élections. Une indemnité est versée aux agents de catégories B et C sous forme d'heures supplémentaires. Pour l'agent de catégorie A, c'est l'indemnité forfaitaire pour élection qui est prévue. Le Maire propose d'attribuer 150 € d'IFCE.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le versement de 150 € d'IFCE à l'agent de catégorie A.

9. Droit de préemption urbain :

Le renouvellement du conseil municipal oblige le conseil municipal à délibérer afin d'instaurer le droit de préemption urbain sur la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à exercer, au nom de la commune, le droit de préemption urbain pour toutes les aliénations susceptibles d'intervenir sur les zones U et Au du territoire communal.

10. Enquête publique : modification simplifiée du PLU sur la zone des Richardes :

Le Maire rappelle que, par délibération du 19 octobre 2019, le conseil municipal a prescrit la modification simplifiée du PLU sur la Zone des Richardes pour laquelle une enquête publique devait avoir lieu du 7 avril 2020 au 7 mai 2020.

La crise sanitaire liée au COVID 19 n'ayant pas permis de réaliser cette enquête, il est proposé de reporter les dates de l'enquête publique du 1er septembre 2020 au 1er octobre 2020.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le report des dates de l'enquête publique, du 1er septembre 2020 au 1er octobre 2020.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 28 juillet 2020 à 19h.